



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-227**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238173-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE LE MILLE-
FEUILLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE LE MILLE-FEUILLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Découvert en 1945, lors du creusement de tranchées de défense passive, classé au titre des Monuments historiques en 1958 et restauré en 1988, le site archéologique de Grassi est l'un des rares témoins visibles du passé antique de la Ville d'Aix-en-Provence.

En dépit de son état de conservation aujourd'hui dégradé, il reste un lieu privilégié de dialogue entre les ruines et le public.

Dans le cadre d'un atelier d'arts vivants qu'elle conduit sur la thématique « Ruines et Vestiges » avec six acteurs amateurs, la compagnie de théâtre contemporain « Le Mille-Feuille » a imaginé une création qui aurait pour cadre ce site archéologique. Mêlant pratique vocale, mouvement et écriture, ce projet vise à faire parler « les ruines » à l'imaginaire des spectateurs, de leur permettre de les regarder autrement pour y percevoir tous à la fois leur unicité et leur universalité.

Il est porté par Rafaële Mamane qui, depuis quinze ans, œuvre et se forme dans les arts performatifs et thérapeutiques : improvisation, voix, mouvement, pratiques somatiques, théâtre, écriture, tarologie et rituels.

Ces dernières années, elle s'est perfectionnée auprès du Centre Artistique International Roy Hart, de Thomas Richards (Workcenter of Jerzy Grotowski), de l'International Theater

Observatory et du Magdalena Project. Elle est également formée en Life Art Process (Centre Tamalpa, Anna Halprin), approche qui associe le mouvement, l'improvisation, la performance, l'écriture et le travail plastique à des fins artistiques, éducatives, sociales et thérapeutiques.

Après une phase d'exploration menée depuis la voirie, au cours de laquelle les vestiges antiques, abordés sur un plan symbolique, métaphorique et dans la danse, ont donné lieu à l'écriture de très beaux textes, la compagnie souhaiterait pouvoir investir le site archéologique, pour quelques séances de travail, en vue de finaliser son atelier in situ. L'objectif est de produire, en juin 2023, deux représentations.

Ces représentations doivent avoir lieu les 15 et 16 juin prochains, de 18 H à 22 H.

Afin de permettre à la compagnie « Le Mille-Feuille » de travailler dans le jardin archéologique de Grassi pour l'élaboration de son spectacle, a été élaborée une convention qui fixe les modalités d'utilisation du site et le calendrier des répétitions et des représentations. Ce texte précise notamment les dispositions à prendre pour éviter toute dégradation des vestiges, déjà malmenés par le temps.

Offrant une belle occasion de faire dialoguer patrimoine, culture et pratique artistique, cette initiative participe de la valorisation du site, qui doit faire, en 2023, l'objet d'une étude préalable en vue de sa restauration. Elle montre l'intérêt que peuvent avoir des vestiges non seulement comme supports de la rencontre avec le passé, en l'occurrence un segment de l'histoire romaine de la ville, mais comme espaces intemporels, où chacun peut être confronté à l'expérience du temps et à la charge émotionnelle que celle-ci fait rejaillir en regard de sa propre vie et de son imaginaire.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour autoriser la compagnie « Le Mille-Feuille » à investir le site archéologique de Grassi selon le calendrier fixé dans la convention ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer la convention fournie en annexe.

DL.2023-227 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE
LE MILLE-FEUILLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

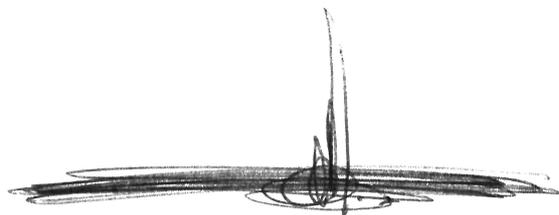
N'ont pas pris part au vote

NEANT

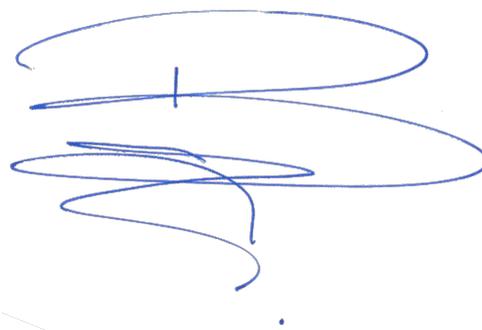
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00